

DÉVELOPPEMENT DURABLE

FORUM AGENDA 21

en présence d'Albert Jacquard

Jeudi 7 avril 2011
Mémorial de Caen

www.caen.fr

Forum Agenda 21 du 7 avril 2011 -
Document de travail soumis à la
concertation

CAEN
Normandie

Pourquoi une nouvelle stratégie de développement durable pour Caen ?



- **Parce que :**
 - les enjeux changent...
 - Les besoins changent...
 - Le monde change, aujourd’hui mais surtout demain !

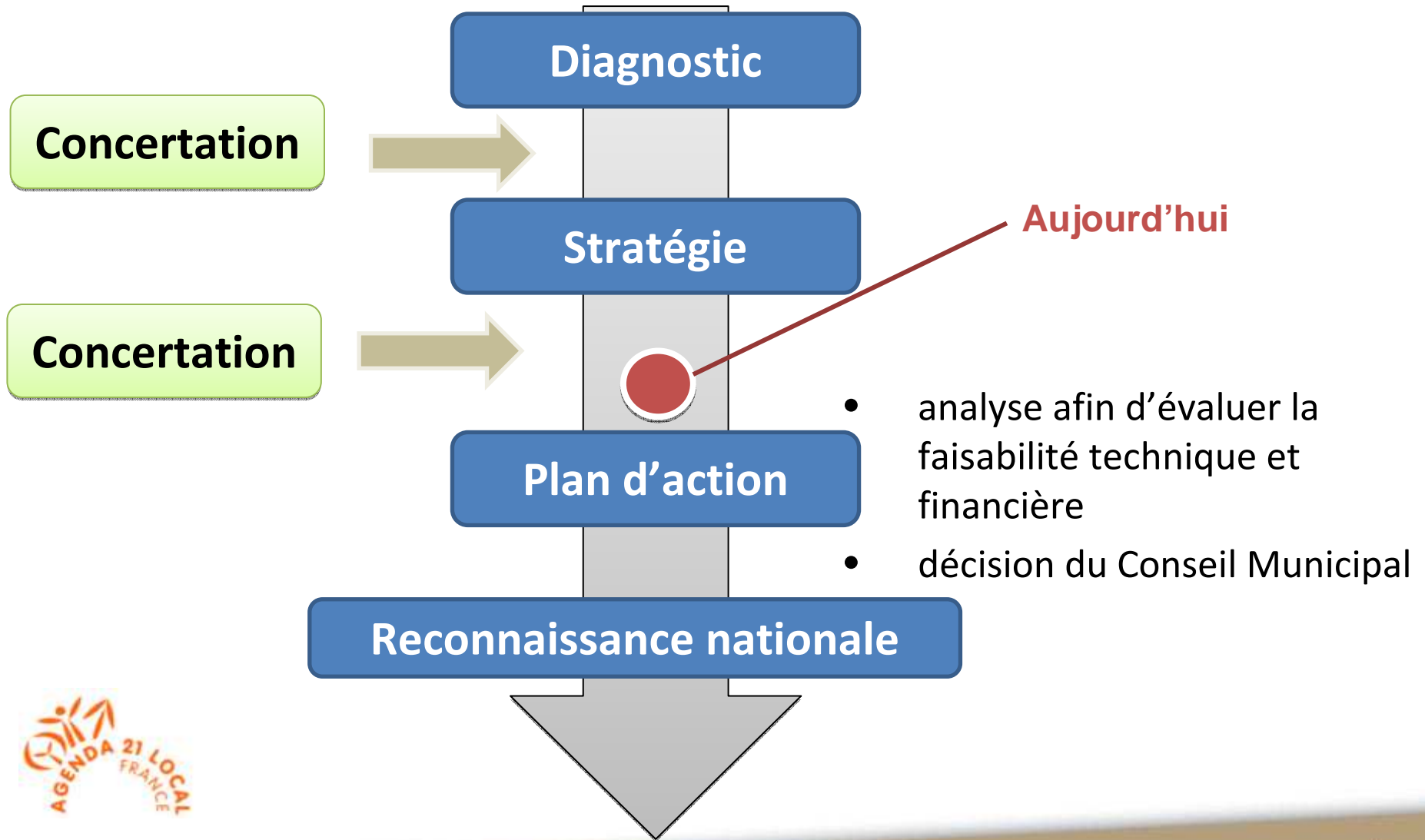
Pourquoi une nouvelle stratégie de développement durable pour Caen ?

- Un tel projet est donc **en évolution constante**
- Il ne vise pas l'exhaustivité
- Un principe : **Pour préparer l'avenir, la question environnementale vue comme une menace ne peut être le seul moteur d'un projet « entraînant »**
- ... Il faut donc mettre **l'homme au cœur du projet** et de toutes les actions pour préparer un futur solidaire et épanouissant

Comment et avec qui ce projet a été élaboré ?

- **La stratégie présentée est issue d'un travail démarré il y a 1 an :**
 - d'un diagnostic : points forts et points faibles
 - des contributions des partenaires (Conseillers de quartier et acteurs publics)
 - de l'implication des élus et des services municipaux
- **Les pistes d'actions issues de la concertation (présentées ci-après dans les encadrés de couleur) feront l'objet :**
 - d'une analyse afin d'évaluer la faisabilité technique et financière
 - d'une décision du Conseil Municipal

Où en sommes-nous dans la démarche ?



Stratégie et pistes d'actions

3 axes stratégiques :

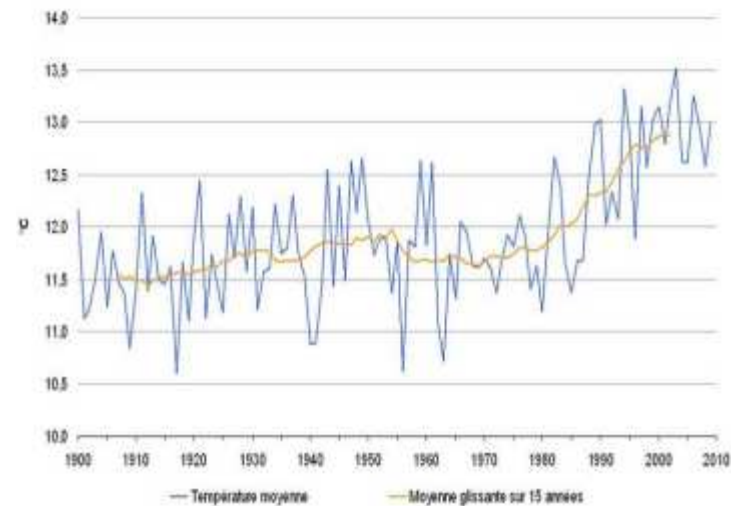
- **Axe 1 : Agir face à l'urgence climatique et sociale**
- **Axe 2 : l'Homme au cœur du projet solidaire et environnemental**
- **Axe 3 : La Ville actrice du changement**



1 AGIR FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE ET SOCIALE

1

AGIR FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE ET SOCIALE



Température moyenne annuelle en France (1900-2010)- Météo France, 2010

- Un enjeu mondial : **le réchauffement climatique**
- **Précarité énergétique** aujourd'hui et surtout demain
- Court terme / long terme : l'urgence de l'action et la préparation du long terme (société post-carbone...)
- Un engagement, **la Convention des Maires**

Agir face à l'urgence climatique et sociale

1.1 : Le défi de l'habitat durable

A / Développer les efforts autour de la précarité énergétique

EX : création d'un accueil unique précarité énergétique et d'un accompagnement personnalisé

B / Expérimenter des démarches citoyennes pour favoriser l'habitat durable

EX : Favoriser la création d'une coopérative d'habitats et d'habitats groupés solidaires et écologiques

C / Favoriser la prise en compte des principes du développement durable dans les opérations urbaines

EX : Promouvoir le développement d'une filière éco-matériaux

LE DÉFI DE L'HABITAT DURABLE

Action concrète : OPAH HABITAT INDIGNE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portant sur deux thématiques principales :

l'habitat indigne et la précarité énergétique

- Inciter les propriétaires, au travers d'un dispositif d'aides financières, à réaliser des travaux en faveur des économies d'énergie
- Conditionner les aides à un gain de performance énergétique du logement de 25% minimum
- Mise en place du dispositif à l'automne 2011 auprès des propriétaires occupants et bailleurs (signature d'une convention d'OPAH entre la Ville et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH))
- Durée du dispositif : 5 ans
- Partenaires : Ville de Caen, ANAH, Caen la mer, Région Basse-Normandie, Maison de l'Habitat

Agir face à l'urgence climatique et sociale

1.2 : Vers une autre mobilité

A/ Confirmer la priorité des modes alternatifs dans l'aménagement urbain et généraliser le partage de la voirie

EX : Développer une politique de stationnement adaptée

B/ Mobilité alternative, développer des services et « donner envie »

EX : Appuyer et développer des plans de mobilité scolaire

C/ Jouer un rôle de moteur des actions à plus grande échelle

EX : Travailler en partenariat avec les acteurs du transport sur le développement de l'inter-modalité en lien avec le pôle TES

VERS UNE AUTRE MOBILITÉ

Action concrète : PLAN VÉLO

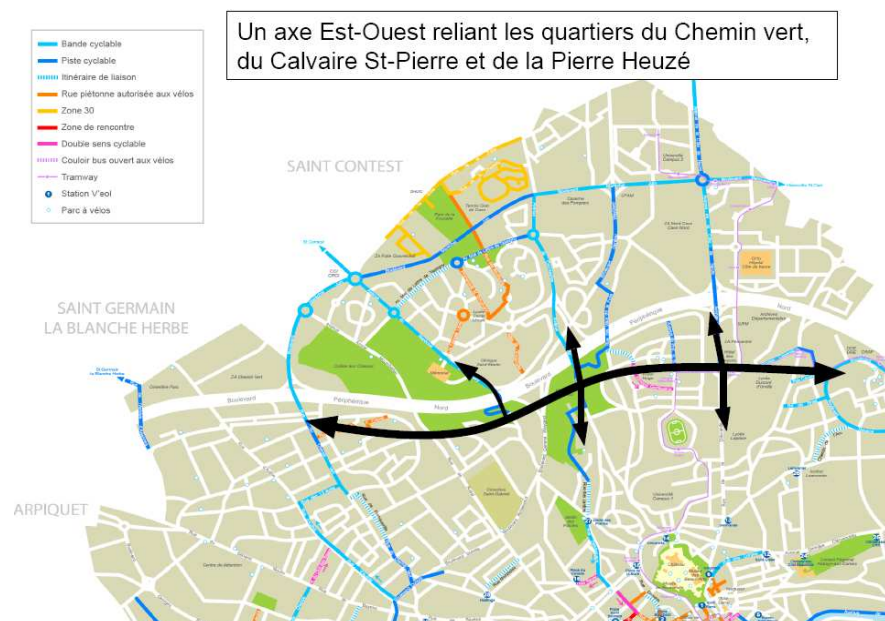
- **Traiter les discontinuités** importantes du réseau et sécuriser les aménagements
- Développer **l'inter-modalité** et le développement du vélo comme mode de transport urbain
- Développer **les doubles sens cyclables**
- Développer l'offre de **stationnement** sur l'ensemble du territoire



VERS UNE AUTRE MOBILITÉ

Action concrète : PLAN VÉLO

- + 19 km d'aménagements cyclables réalisés entre début 2009 et début 2011 (de 45 km à 64 km).
- 1,8 M€ investis entre 2010 et 2012.
- A moyen terme : un Schéma directeur cyclable, **cohérent avec le réseau d'Agglomération.**



Agir face à l'urgence climatique et sociale

1.3 : Energies, entre sobriété et autonomie

A/ Garantir la maîtrise des consommations d'énergie de la Ville et de ses partenaires

EX : Mettre en œuvre le Plan Lumière et le plan de réduction des consommations énergétiques des bâtiments

B/ Amplifier le développement des énergies renouvelables en milieu urbain

EX : Encourager le recours à des réseaux de chaleur collectif et la production de chaleur d'origine renouvelable

C/ Piloter la démarche énergétique

EX : Réaliser un bilan carbone territoire et les audits énergétiques sur les bâtiments de la Ville

ÉNERGIES, ENTRE SOBRIÉTÉ ET ÉCONOMIES

Action concrète : PROJET DE CHAUFFERIE URBAINE BIO COMBUSTIBLE SUR LE QUARTIER DE LA GRÂCE DE DIEU

- réduire ou a minima stabiliser les charges locatives des habitants du quartier
- limiter la production des gaz à effet de serre sur l'agglomération de Caen contribuant ainsi aux préconisations du Grenelle .
- Ce projet concerne 1 809 logements sociaux et privés, 8 bâtiments communaux, 2 lycées (Rostand et Fresnel et 3 entités parapubliques (Foyer Rème, Hôtel d'activité Convergence, association La Butte)
- Le réseau de chaleur au bois serait alimenté à partir d'**une production tri-énergie (bois, gaz, gaz cogénération)**

La chaudière bois consommera 4 600 tonnes de bois issus principalement de l'entretien des espaces naturels (boisements forestiers et paysages bocagers). En Basse-Normandie, la filière bois-énergie est aujourd'hui bien structurée.

Lancement de la consultation des concessionnaires : été 2011

Partenaires : Ville de Caen - Caen Habitat - ADEME



2 L'HOMME AU CŒUR DU PROJET SOLIDAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

2

L'HOMME AU CŒUR DU PROJET SOLIDAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

Au cœur du projet la qualité de vie, la solidarité et l'épanouissement de chacun :

- **Une économie au service de l'homme, de tous les hommes, même ceux « exclus » de l'économie dite classique**
- **Une plus grande solidarité intergénérationnelle et l'accompagnement de la dépendance au sein d'une région vieillissante**
- **Des atouts à développer : cadre de vie et rapport à la nature**

L'Homme au cœur du projet solidaire et environnemental

2.1 : vers une économie au service de tous

A/ Participer activement au processus d'insertion et de retour vers l'emploi des publics les plus fragiles et porter des actions expérimentales

EX : Intégrer dans la commande publique des clauses d'insertion sociales

B/ Affirmer la place de la Ville de Caen dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

EX : Poursuivre l'inscription dans une démarche partenariale efficace et systématiser les actions en réseau

C/ Rendre visible et concrète l'action de la Ville en matière d'ESS

EX : Se doter d'outils d'aide à la formation et au conseil aux porteurs de projets de l'ESS

L'Homme au cœur du projet solidaire et environnemental

2.2 : Une Ville solidaire des personnes dépendantes

A/ Expérimenter des solutions innovantes pour favoriser le lien social et intergénérationnel à travers l'habitat

EX : Développer et expérimenter la mixité générationnelle du logement

B/ Renforcer l'animation intergénérationnelle et auprès des personnes âgées

EX : Développer les actions favorisant le lien social comme les jardins partagés

C/ Rendre la ville plus accueillante pour les personnes handicapées

EX : S'appuyer sur le plan accessibilité et intégrer la dimension handicap dans les projets et manifestations

UNE VILLE SOLIDAIRE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

Action concrète : DÉVELOPPER LA COLOCATION SENIORS

Dans le cadre du Projet de développement territorial du Chemin Vert et plus précisément au sein du Groupe de travail "Habitat" a été soulevée la problématique de la vacance des grands logements (T5, T6) dans certains immeubles. L'idée serait de rassembler plusieurs personnes âgées dans ces grands logements.

- favoriser la location de ces grands logements
 - rompre l'isolement des personnes âgées
 - diversifier l'offre de logement en faveur des personnes âgées,
-
- Le logement offrirait à chacun d'entre eux un espace privatif et des espaces communs (cuisine, séjour, salon). L'expérimentation serait menée sur un logement du quartier du Chemin Vert.
 - Des adaptations pour personnes à mobilité réduite seront réalisées.
 - La gestion administrative et financière du logement serait assurée par le biais du responsable du Foyer résidence du Chemin Vert (Possibilités pour les personnes de profiter des services du Foyer résidence (restauration, animation...))
-
- Partenaires : Ville de Caen, CCAS, Caen Habitat, MDPH

L'Homme au cœur du projet solidaire et environnemental

2.3 : La Nature dans la Cité, des espaces pour tous

A/ Approfondir l'animation autour des espaces non bâtis

EX : Soutenir la création de jardins partagés, facteur de lien social, source de loisirs, outil d'appropriation par la population de son environnement

B/ Finaliser la trame verte et maximiser la qualité des espaces naturels

EX : Favoriser la continuité écologique des bords de l'Orne pour une liaison prairie/Orne/presqu'île

C/ Protection de la Santé publique par une meilleure gestion des ressources naturelles et de l'environnement

EX : Amplifier l'action autour de la préservation et la reconquête de la qualité de l'eau potable

LA NATURE DANS LA CITÉ, DES ESPACES POUR TOUS

Action concrète : PLAN DE DÉSHERBAGE COMMUNAL

Depuis 2005, la Ville de Caen s'inscrit dans la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires et des herbicides chimiques en particulier.

- L'évolution de la réglementation, la santé publique et des agents ont conduit les élus à réfléchir aux pratiques de désherbage de l'espace public.
 - Mise en œuvre de pratiques dites alternatives au désherbage chimique (eau chaude, thermique à flamme, binage ou paillage).
 - Réduction de 60 % de l'utilisation des herbicides chimiques sur 4 ans
- 2011 – Plan de Désherbage Communal (ou plan de gestion différenciée du désherbage)
 - Tendre vers le "Zéro herbicide"
 - Préserver les ressources en eau
 - Préserver la biodiversité du territoire caennais



- Sensibiliser les Caennais et communiquer sur la perception de la nature en ville (flore spontanée)

LA NATURE DANS LA CITÉ, DES ESPACES POUR TOUS

Action concrète : FLEURISSEMENT DURABLE

- Un fleurissement durable, économe en eau et en énergie contribue à la préservation de la biodiversité Caennaise.
 - une réflexion sur la production de végétaux adaptés à la Normandie, peu gourmandes en eau et en énergie
 - une réflexion sur la mise en place de massifs "durables" composés de vivaces fleuris, d'arbustes, de bulbes
- En 2011 des essais dans tous les quartiers de la ville vont être mis en place sur le principe de "massifs tests", zone de démonstrations permettant de sensibiliser les Caennais et de communiquer :
 - préserver la ressource en eau
 - économiser l'énergie (production florale)
 - préserver et favoriser la biodiversité Caennaise
 - sensibiliser les Caennais et communiquer sur le fleurissement durable





3 LA VILLE ACTRICE DU CHANGEMENT

3 LA VILLE ACTRICE DU CHANGEMENT

Accompagner et accélérer le changement de la société caennaise vers plus de durabilité :

- **Des leviers directs et puissants à activer rapidement**
- **Une exemplarité nécessaire**
- **Co-construire puis co-piloter un projet commun avec tous les acteurs, dans la suite logique des Etats généraux de la démocratie de proximité et du projet d'administration**

Le saviez-vous?

⇒ La commande publique représente 130 milliards d'euros par an, soit près de 15% du PIB

⇒ Environ 15% des émissions de gaz à effet de serre sont liées aux activités des collectivités locales
(ADEME, 2009)

La Ville actrice du changement

3.1. Une administration exemplaire

A/ Piloter et évaluer la politique de développement durable

EX : Elaborer un tableau de bord incluant des indicateurs de suivi de l'Agenda 21

B/ Renforcer la sensibilisation, la communication et les actions vers les agents

EX : Prise en compte de la gestion des temps dans toutes les politiques publiques.
Un outil : le bureau des temps

C/ Former et accompagner les agents aux changements

EX : Construire avec les services une boîte à outils pour intégrer les principes de l'Agenda 21 dans la mise en œuvre des actions de la Ville

UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Action concrète : PLAN DE MOBILITÉ DE LA VILLE DE CAEN

- Ouverture d'un espace éco-mobilité en novembre 2010, à l'Hôtel de Ville de Caen.
 - 10 vélos traditionnels
 - 10 vélos à assistance électrique
 - 6 places de stationnement covoiturage (12 sont prévues à terme).
- Deux pools véhicules à l'Hôtel de Ville et sur le site de la Cotonnière avec installation d'un gestionnaire automatisé de clés
- Mise à disposition de vélos de service pour les établissements municipaux éloignés des pools de la Ville
- Mise à disposition individualisée d'un vélo traditionnel à 35 agents pour leur déplacement domicile travail et professionnel en contrepartie d'une contribution annuelle pour l'entretien du cycle.
- Prise en charge par la Ville de 50% des abonnements de transports en commun, de location de vélos ainsi que les abonnements multi modaux (ex : train+ tram) pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail (dans la limite du plafond fixé par décret).

UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Action concrète : PLAN DE MOBILITÉ DE LA VILLE DE CAEN

- **Mise à disposition à l'ensemble des services municipaux de tickets 10 trajets "bus tram"** pour les déplacements professionnels.
- **Organisation de réunions d'informations sur le covoiturage** auprès de l'ensemble des directions municipales avec l'accompagnement de l'association éco mobile.
- Des réflexions sont en cours avec les acteurs de la mobilité pour **promouvoir et développer de nouveaux services** tel que l'auto partage, le co voiturage...
- **Accompagner les entreprises et administrations** qui souhaitent se lancer dans cette démarche – convention de partenariat pour le développement des plans de mobilité sur le territoire de Caen la Mer
- Recrutement en 2007 d'un **conseiller en mobilité** chargé d'assurer le suivi et l'évaluation de ces actions



La Ville actrice du changement

3.2. Partenariats et participation des citoyens

A/ Concerter, débattre, évaluer

EX : Un espace de gouvernance et d'évaluation partagée de l'A21 : Conseils de quartiers, institutions, associatifs, citoyens...

B/ Sensibiliser, informer

EX : Mettre en place un ou des lieux ressources permanents (physiques ou virtuels) sur la mobilité, l'environnement, l'Economie Sociale et Solidaire

C/ Coordonner les « forces vives » du développement durable

EX : Inscrire l'Agenda 21 local dans une dynamique d'agglomération et de Région

D/ Accompagner et soutenir les structures qui s'engagent dans le développement durable

EX : Mettre en place une éco-conditionnalité des subventions aux associations et un accompagnement de ces structures

DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET PARTICIPATION DES CITOYENS

Action concrète : CREATION D'UN BLOG PERMETTANT A CHACUN DE SUIVRE L'AGENDA 21

- Le processus de concertation mis en place dans le cadre de la révision de l'Agenda 21 a engendré des travaux de réflexion avec les Conseillers de quartiers et de nombreux acteurs publics
- Afin de sensibiliser et toucher les caennais et le grand public, un blog Agenda 21 de la Ville de Caen a été ouvert le 14 mars dernier
 - Informer et sensibiliser le public à la démarche Agenda 21 engagée et ses résultats
 - Discuter et débattre : donner la parole aux internautes (présence d'un modérateur en interne)
 - Partager et contribuer : encourager les citoyens à faire part de leurs idées,
 - Recueillir les contributions en matière d'attentes et observations
 - Maintenir mobilisés les acteurs investis dans la démarche
 - S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue
- Afin de nourrir la réflexion autour de la révision de l'Agenda 21 caennais, nous vous invitons à PARTICIPER au blog Agenda 21
- <http://caen-ville-durable.blogspot.com>

DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET PARTICIPATION DES CITOYENS

Action concrète : SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA PÉPINIÈRE ÉMERGENCE

- **Sensibiliser les professionnels de la Pépinière Emergence sur la réduction des consommations énergétiques**
 - Réaliser un pré-diagnostic de situation pour permettre des économies d'énergie
 - Impliquer les professionnels de la Pépinière dans le processus de réduction des dépenses énergétiques
 - Identification des installations et consommations
 - Collecte des données
 - Identification des potentiels d'amélioration
 - Sensibilisation et communication des professionnels
 - Mise en place d'une démarche d'amélioration continue de l'efficacité énergétique suivant la norme Européenne NF EN 160001 « Systèmes de management de l'énergie »
 - Réalisation 2011

La Ville actrice du changement

3.3. La commande publique levier du développement durable



A/ Vers une stratégie d'achats responsable

EX : Systématiser un cadre pour la réalisation d'éco-événements pour les événements organisés par la Ville ou ses partenaires

B/ Travailler en partenariat avec les fournisseurs

EX : Instaurer un travail de fond avec les fournisseurs pour une meilleure sensibilisation aux enjeux du développement durable

LA COMMANDE PUBLIQUE LEVIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action concrète : GÉNÉRALISER LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Mettre à profit les possibilités offertes par le code des marchés publics :

- Sensibiliser les fournisseurs, les élus et services municipaux aux enjeux durables et responsables de la commande publique
- Intégrer des critères sociaux et environnementaux dans la commande publique
 - Prise en compte de clauses environnementales :
 - Achats éthiques, biologiques, éco-responsables, équitables (produits d'entretiens labellisés, fournitures vertes...)
 - Empreinte carbone des matériaux et des déplacements
 - Recyclage des déchets (déchets de chantier)
 - Prise en compte des clauses sociales :
 - Insertion professionnelle des publics en difficulté (travaux d'entretien...)
 - Diminution des coûts par une meilleure analyse des besoins et du contexte du marché
- Partenaires : Ville de Caen, MEFAC, RGO, GESAT, services municipaux

Les 3 axes

Axe 1 : Agir face à l'urgence climatique et sociale

1.1 : Le défi de l'habitat durable

1.2 : Vers une autre mobilité

1.3 : Energies, entre sobriété et autonomie

Axe 2 : l'Homme au cœur du projet solidaire et environnemental

2.1 : Vers une économie au service de tous

2.2 : Une Ville solidaire des personnes dépendantes

2.3 : La Nature dans la Cité, des espaces pour tous

Axe 3 : La Ville actrice du changement

3.1. Une administration exemplaire

3.2. Développement des partenariats et participation des citoyens

3.3. La commande publique levier du développement durable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Donnez votre avis sur le blog Agenda 21
de la Ville de Caen :

<http://caen-ville-durable.blogspot.com>

ou sur
www.caen.fr

L'Agenda 21 de la Ville de Caen est réalisé avec le soutien
de la Région Basse-Normandie.



www.caen.fr

Forum Agenda 21 du 7 avril 2011 -
Document de travail soumis à la
concertation

CAEN
Normandie